

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°07-2026
ELECTION DU PRESIDENT**

Le mercredi 13 mai 2026 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la Ferme Guilhembagué de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 05 mai 2026

Etaient présents (25 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	ANNETTE	Thierry	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LEENKNEGT	Virginie	Titulaire
	MENGEOLE	Sandrine	Suppléante
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEREZ	Jean-Marc	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	SETIER	Jean-Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	POUSTIS	Henri	Suppléant
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAMY	Gilles	Titulaire
	CANTON	Marc	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire

	ZEVACO	Guillaume	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	BORDE-BAYLACQ	Claude	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaients excusés et avaient donné pouvoir (6 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BURON	Patrick	Titulaire
	NE	Marie-Claire	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	DEARY	Lindsey	Titulaire
	LAPLACE	Jean-René	Titulaire
	MIRASSOU	Jean-Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	LADESBIE	Jean-Marc	Titulaire

Etaients absents ou excusés (9 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BURON	Patrick	Titulaire
	NE	Marie-Claire	Titulaire
	SUREAU	Frédéric	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	DEARY	Lindsey	Titulaire
	LAPLACE	Jean-René	Titulaire
	MIRASSOU	Jean-Claude	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CHANGEAT	Yves	Titulaire
	LADESBIE	Jean-Marc	Titulaire

	VIGNAU- LOUSTAU	Jean-Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	DOUS-BOURDET- PEES	Jean-Christophe	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Daniel GOMES - Technicien GeMAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d’opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l’article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Jérôme LAFFORGUE

Objet : Election du Président du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Conformément aux dispositions de l’article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance est ouverte et présidée par le plus âgé des membres de l’Assemblée, M. LAFFITTE Jean-Jacques, en vue de procéder à l’élection du président.

Il précise que :

- les dispositions du CGCT et notamment son article L.2122-7 sont transposables à l’élection du Président ;
- le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est également précisé qu’il peut être décidé, à l’unanimité, de procéder à l’élection du nouveau président à main levée.

Après consultation des membres, il est décidé à l’unanimité de procéder à l’élection sans recourir au scrutin secret.

Le doyen d’âge fait ensuite appel à candidatures.

Un délégué se porte candidat :

- M. DENAX Jean-Marc, délégué titulaire de la Communauté d’agglomération Pau Béarn Pyrénées

L’Assemblée, ouï l’exposé du Président de séance, et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à l’élection du Président.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 28

Abstention : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 15

Résultat : Jean-Marc DENAX, 27 voix.

M.DENAX Jean-Marc, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président




Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

Jean-Marc DENAX